



ARRETE N° 2023 - 60
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Maintenance du Réseau Orange
Dépose de poteaux
Sté BOISSEL
Du 14 au 24 Février 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société BOISSEL – TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 Dardilly Cedex, afin de procéder à la dépose de poteaux libérés, pour le compte de ORANGE, Rue Alfred Luard et Avenue du Président Duchesne, du Mardi 14 Février 2023 au Vendredi 24 Février 2023, hors week-end, de 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société BOISSEL est autorisée à procéder à la dépose de poteaux libérés, pour le compte de ORANGE, Rue ALFRED LUARD et Avenue du PRESIDENT DUCHESNE, du MARDI 14 FEVRIER 2023 au VENDREDI 24 FEVRIER 2023, hors week-end, de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Organisation des travaux aux dates et horaires cités dans l'article 1 du présent arrêté :

- Circulation perturbée et se fera par alternat manuel.
- Stationnement interdit dans la zone d'intervention.
- Aucun terrassement sur la voirie, ni ajout de poteau, ne seront effectués par la Société intervenante, pendant les travaux.

ARTICLE 4 : Une pré-signalisation et signalisation réglementaires, ainsi qu'un affichage du présent Arrêté, seront mises en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 8 Février 2023,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL